

PAR COURRIEL

Le 21 juin 2023

DEMANDEUR

N/Réf. : 202306-04

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 juin 2023.

Les renseignements concernant votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Vous trouverez ceux-ci à l'adresse Web suivante :

- [Indemnités, allocations et salaires annuels des titulaires d'un emploi supérieur – Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels du Ministère du Conseil exécutif \(gouv.qc.ca\)](#)

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérault-Lemay

p. j. 2